



**Taxe d'apprentissage
Soutenez les étudiant·es
de l'Ensa Paris-Est**

La taxe d'apprentissage constitue une ressource essentielle pour l'Ensa Paris-Est.

En choisissant de soutenir notre école, vous contribuez de manière concrète et positive à :

- l'accompagnement des étudiants vers une formation de qualité, vectrice d'insertion professionnelle ;
- la formation des architectes de demain, génération qui devra relever d'importants défis en termes d'économie de ressources, de durabilité et de gestion des sols ;
- l'amélioration des conditions matérielles des étudiants en situation de précarité ;
- la promotion de la filière des métiers de l'architecture.

Depuis 2023, les modalités de collecte et d'affectation de la taxe d'apprentissage ont évolué. Les entreprises doivent désormais se connecter à la plateforme SOLTéA et flécher l'établissement bénéficiaire du solde de leur impôt.

Pour nous retrouver sur SOLTéA

Nom : École nationale supérieure d'architecture Paris-Est

Numéro Siret : 199 322 306 00028

Code UAI : 0772551E

Contact

Yana Boutoille

Chargée de mécénat et des partenariats

T. +33 (0)1 60 95 84 42

yana.boutoille@paris-est.archi.fr

Ensa Paris-Est

l'école d'architecture

de la ville & des territoires

12 avenue Blaise Pascal

77420 Champs-sur-Marne

paris-est.archi.fr